

Ces registres Baptêmes, Mariages et Sépultures (B.M.S.) ont été retrouvés dans un placard du presbytère d'ALVIGNAC, dans les années 1999/2000, grâce à la vigilance de M. DOUMERC, Maire de la Commune à l'époque.

Ces précieux documents, de « trésor perdu » sont devenus « trésor partagé »

La paroisse d'ALVIGNAC (Doc. P. ALBE) avec son église Ste Madeleine, est citée depuis les premiers siècles. Déjà, dans un acte de 1267, on parle de « l'église neuve ». D'ordinaire, ALVIGNAC et RIGNAC étaient unis au point de vue religieux. Cependant, au XI^e siècle, il semble que RIGNAC ait eu « le pas » sur ALVIGNAC.

Au XVII^{ème} siècle, ALVIGNAC appartenait à l'archiprêtré de THEGRA. Il fut le centre d'une congrégation foraine. De nombreux recteurs et vicaires se succèdent, ces derniers faisant, en principe, le service de RIGNAC. Vers 1770, le service religieux comprenait trois prêtres : le curé et deux vicaires (dont un chargé de la paroisse de RIGNAC).

Après la Révolution, la paroisse de SALGUES (dont l'ancienneté est aussi importante que celle d'ALVIGNAC) est démantelée. La majeure partie est adjointe à la paroisse d'ALVIGNAC ; quelques villages, dont Varagnes à celle de RIGNAC, d'autres, dont Blanat, à ROCAMADOUR. La translation des os du cimetière de SALGUES à celui d'ALVIGNAC eut lieu le 30 Juin 1829.

Nous vous présentons ces documents. Ils concernent, pour les uns la Paroisse d'ALVIGNAC et, les autres la paroisse de SALGUES. L'acte le plus ancien pour Salgues est de 1608, pour Alvignac de 1645.

Volontairement aussi, nous avons écrit les patronymes tels que nous les avons trouvés. Cela permet de suivre l'évolution, aussi bien de l'écriture que de la généalogie : un même nom de famille peut s'écrire de différentes façons au cours des siècles, il est intéressant de le savoir. Par contre, nous avons écrit, les noms de lieux suivant « la mode actuelle », pour faciliter le travail des généalogistes, amateurs ou non !

Bonnes recherches à tous !!!

Nos abréviations :

P = Père et M. = Mère

Pa. = Parrain et Paternel Ma. = Marraine et Maternel

P/M = Parrain et Marraine

Ts. = Témoins

° = Baptême X = Mariage + = Décès

B.N. = Bénédiction Nuptiale

Fs. = Familles

Un Peu d'histoire.....

Il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes de constitution de la législation concernant la tenue de ces registres.

Le plus ancien connu en France, est celui de GIVRY près de CHALON S/MARNE qui va de 1334 à 1357. C'est l'ordonnance de VILLERS COTERETS, sous le règne de François 1^{er}, en Août 1539 qui crée l'obligation de tenir des registres de baptêmes. Son article 50 précise « *les chapitres, monastères et cures, doivent tenir un registre des sépultures des personnes pourvues de bénéfices* » !!!... Les registres doivent être signés par un notaire et déposés au greffe du bailli ou au

siège du Sénéchal le plus proche. Malheureusement, ces ordonnances ont été très peu respectées.

L'ordonnance de BLOIS, en mai 1579, sur l'instigation du roi Henri III, crée l'obligation de tenir des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures.

Puis arrive le Code Louis ou ordonnance de ST GERMAIN EN LAYE, en Avril 1667 présenté par Louis XIV. Ce code tentera d'uniformiser l'Etat Civil Français.

La déclaration royale, de Louis XV, du 9 Avril 1736, plus précise, est la véritable origine de l'Etat Civil Français.

Le décret du 20/25 Septembre 1792 différencie l'Etat Civil qui sera tenu par le Maire de la Commune des registres paroissiaux tenus par les prêtres de la Paroisse.

En ce qui concerne ALVIGNAC, les nombreux troubles dus à la révolution se sont ressentis à travers l'enregistrement de ces actes.

Le premier, noté dans le registre d'Etat Civil de la commune, est daté du 25 Janvier 1793 et est signé par Jean Pierre CASTEL en sa qualité d'Officier Public et ce, jusqu'en décembre 1793. Celui-ci, enregistrerait auparavant les baptêmes, mariages et sépultures de la Paroisse en sa qualité de recteur ! Il dit sur un des ces registres « *ici on note une lacune à cause des persécutions de l'Eglise...* » En Août 1795, reprise de la tenue des registre par le Curé CASTEL, jusqu'en 1798. Nouvelle annotation du Curé « *Ici je trouve une lacune depuis le 6 Mai 1798, jour de mon arrestation jusqu'à mon retour de déportation, le 3 août 1800* » Par la suite, nous avons deux registres, l'un de la commune et l'autre de la paroisse.

Cependant, il faut noter que SALGUES disparaît en tant que PAROISSE en 1806 et est englobée par ALVIGNAC. De 1793 à 1797, SALGUES existe en tant que COMMUNE puis est réunie à celle d'ALVIGNAC.

La section « Histoire et Généalogie »